



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 mars 2017

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et Signal Spam signent une convention de partenariat pour une meilleure protection des épargnants

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne, l'AMF développe diverses initiatives afin de mieux protéger les épargnants. A cet égard, elle signe ce jour une convention de partenariat avec Signal Spam, plateforme nationale de signalement des spams.

Signal Spam est une association à but non lucratif gérée par des autorités publiques, des entreprises et des représentants sectoriels. Elle mobilise depuis 2005 les internautes afin de signaler les spams reçus sur leur boîte mail. Sur la base de ces signalements, Signal Spam alimente les acteurs de l'économie numérique et les autorités publiques en informations permettant d'agir contre le spam et les menaces associées au cyber-crime.

Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF (Autorité des marchés financiers) a signé une convention de partenariat avec Louis Rouxel, président de l'association Signal Spam.

Etablie pour une durée d'un an, et tacitement reconductible, cette convention prévoit notamment la mise à disposition par Signal Spam à l'Autorité des marchés financiers de toutes les informations issues des signalements des internautes portant sur des fraudes et arnaques transmises par voie de mail et concernant des produits financiers.

A propos des partenaires

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est l'autorité publique indépendante qui a pour missions de veiller à l'information des investisseurs, au bon fonctionnement des marchés financiers et à la protection de l'épargne investie dans les produits financiers. A ce titre, elle met à disposition des épargnants des services et des outils pour les accompagner dans leur démarche d'investissement. Elle propose également un dispositif de médiation pour les accompagner en cas de litige avec leur intermédiaire financier.

Dans son plan stratégique 2013-2016, à travers l'axe visant à " rétablir la confiance des épargnants " l'AMF a décidé de conduire des actions visant à éclairer davantage les épargnants sur les placements qu'ils souscrivent.

Signal Spam œuvre pour la sécurité des réseaux et la restauration de la confiance envers les communications électroniques. Issue d'un partenariat public/privé, Signal Spam est une association à but non lucratif qui mobilise depuis 2005 les internautes. Après s'être enregistré sur le site www.signal-spam.fr, l'internaute signale tout e-mail qu'il juge indésirable à partir de son navigateur internet lorsqu'il consulte sa messagerie en ligne, son logiciel de messagerie, ou sur le site www.signalspam.fr.

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

COOPÉRATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis
Management Group
(CMG) de la chambre
de compensation
américaine Options
Clearing Corporation
(OCC)



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02